

---

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 2 novembre 2009**

---

Membre en exercice :	15
Membre présents :	14
Votant :	15
Date de la convocation :	26 octobre 2009

---

L'an deux mille neuf, le deux novembre, à vingt heures trente,  
Le Conseil Municipal de la Commune de LOIX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Lionel QUILLET, Maire.

Étaient présents : Lionel QUILLET, Fabrice PROVENDIER, Alain BOURDIE, Patrick BOUSSATON, André ROULLET, Erick MARTINEAU, Patrice ROILLAND, Francis VION, Mireille JANICOT, Bernard SCHNEIDER, Michel HERAUDEAU, Carole BONNET, Guy COCHIN, Frédéric GUERLAIN.

Excusés : Sophie GERLEC (pouvoir à Fabrice PROVENDIER)

Secrétaire de séance : Patrice ROILLAND

---

Monsieur le Maire ouvre la séance.

**1. Contrat pour l'accès à la plate-forme « service-public local » de la Caisse des Dépôts**

*Délibération N°86/09*

Monsieur le Maire explique que les collectivités ont maintenant la possibilité de référencer et de mettre à jour leurs données locales dans la plate-forme « Service-public local » et de les ajouter ainsi au contenu mutualisé. Pour cela, il conviendrait de souscrire un contrat d'abonnement avec CDC Numérique afin d'obtenir un accès à la plate-forme.

*Adopté à l'unanimité.*

**2. Patrimoine Communal - Voirie**

***Acquisition de terrains – Alignement route du Grouin***

*Délibération N°87/09*

Monsieur le Maire explique que les parcelles AE 364 et AE 366 sont frappées d'alignement. Il conviendrait donc de faire l'acquisition, à titre gratuit, d'une bande de terrain au droit de ces parcelles, cadastrée AE 365 et AE 367 pour une superficie respectivement de 31m<sup>2</sup> et 26m<sup>2</sup>.

*Adopté à l'unanimité.*

**3. Patrimoine Communal - Voirie**

***Acquisition de terrain – Alignement rues des Courlis, des Sacristains et du Moulin***

*Délibération N°88/09*

Monsieur le Maire explique que les parcelles AB 24, AB 25 et AB 26 sont frappées d'alignement. Il conviendrait donc de faire l'acquisition, à titre gratuit, d'une bande de terrain au droit de ces parcelles, pour une superficie de 272m<sup>2</sup>.

*Adopté à l'unanimité.*

#### **4. Patrimoine communal** **Travaux de réhabilitation des toitures et façades de l'église – 3<sup>ème</sup> phase**

##### ***Demande de subvention au Conseil Général***

###### ***Délibération N°89/09***

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n° 62/09 du 17 novembre 2008, le Conseil municipal a autorisé le principe d'effectuer les travaux de réhabilitation des toitures et façades de l'Eglise.

La première phase s'est déroulée au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2009, la deuxième est en cours.

La 3<sup>ème</sup> phase pourrait débuter au 2<sup>ème</sup> semestre 2010 pour une durée de 6 mois.

Elle concerne les travaux suivants :

- Restauration des couvertures des bas cotés de la sacristie
- Restauration des bas côtés et de la sacristie.

Suite au diagnostic du maître d'œuvre, le montant prévisionnel pour les travaux de la 3<sup>ème</sup> phase de réhabilitation des façades serait le suivant :

<i>Lot 1 maçonnerie :</i>	98 198,34 € HT
<i>Lot 2 couverture :</i>	37 526,82 € HT
<b>TOTAL HT</b>	<b>135 725, 16 € HT</b>

Monsieur le Maire propose de demander une participation au Conseil général pour ces travaux.

***Adopté à l'unanimité.***

Monsieur le Maire remercie toutes les personnes qui ont fait un don à la fondation du patrimoine pour les travaux de l'église. Il explique que les dons sont possibles et peuvent être renouvelés tout le temps des travaux c'est-à-dire jusqu'en juin 2011.

#### **5. Voirie**

##### ***Programme de travaux voirie 2<sup>ème</sup> phase - Demande de participation au Conseil Général***

###### ***Délibération N°90/09***

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 12 janvier 2009, le Conseil municipal a autorisé la signature d'un marché de travaux de voirie.

Les travaux de la tranche ferme (rues du Moulin, de l'Equerre, chemin des Courlis, rues des Minées (1<sup>ère</sup> partie), de la Chapellerie et du Serpent) sont quasiment terminés.

Les travaux de la deuxième phase vont débuter. Ils concernent les rues suivantes :

Rue de la Butte	150 598,63 € HT
Impasse des Jardins	22 873,35 € HT
Rue des Guichôts	85 151,49 € HT
Rue des Minées (2 <sup>ème</sup> partie)	60 567,64 € HT

**Total** **319 191,11 € HT**

Monsieur le Maire propose de demander une participation auprès du Conseil Général pour ces travaux.

***Adopté à l'unanimité.***



Le marché comporte 12 lots :

- Gros œuvre
- Enduits
- Charpente / menuiserie / bois
- Couverture fibre ciment
- Menuiserie aluminium serrurerie
- Cloisonnement / doublage / plafond
- Electricité / chauffage
- Plomberie / VMC
- Revêtement de sols
- Peinture intérieure
- VRD
- Revêtement de façades

26 entreprises ont fait une proposition.

Monsieur le Maire donne lecture du rapport d'analyse des offres. Suivant ce rapport, les entreprises les mieux disantes sont les suivantes :

Lot 1 Gros oeuvre :

Entreprise ADLI **101 344,73 € HT**

Lot 2 Enduits :

Entreprise GEOFFRIAUD **14 234,91 € HT**

Lot 3 Charpente / menuiserie / bois :

SARL BOUTEILLER **43 752,77 € HT**

Lot 4 Couverture fibre ciment :

Entreprise SMAC **25 933,93 € HT**

Lot 5 Menuiserie aluminium serrurerie :

SARL BOUTEILLER **17 510,67 € HT**

Lot 6 Cloisonnement / Doublage / Plafond :

Entreprise DOUZILLE **10 000,00 € HT**

Lot 7 Electricité / Chauffage :

Entreprise SYNERTEC **15 435,50 € HT**

Lot 8 Plomberie / VMC :

Entreprise PAQUEREAU **9 217,80 € HT**

Lot 9 Revêtements de sols :

Entreprise CHAP'AUNIS **3 677,35 € HT**

Lot 10 Peinture intérieure :

Entreprise BRUNEREAU **10 346,11 € HT**

Lot 11 VRD :

Entreprise EIFFAGE **52 978,44 € HT**

Lot 12 Revêtements de façades :  
Entreprise GEOFFRIAUD

**7 174,00 € HT**

**Total**

**311 606,21 € HT**

*Adopté à l'unanimité*

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **11. Budgets Mairie et camping** **Lignes de trésorerie 2010**

#### ***Délibération N°95/09***

Afin de faire face aux besoins de trésorerie de la Mairie notamment dus aux investissements en cours, et du camping (préparation de la saison), Monsieur le Maire propose de renouveler le montant du tirage de la ligne de trésorerie de la Mairie à hauteur de 120 000 € et du camping pour 120 000 € également.

Deux contrats pourraient être souscrits auprès de la caisse d'épargne suivant les conditions ci-dessous :

Durée : 1 an

Taux d'intérêt applicable à un tirage : Euribor 1 Semaine + 1,20

Le calcul des intérêts étant effectué en tenant compte du nombre exact de jours d'encours durant le mois, rapporté à une année de 360 jours.

Périodicité de facturation des intérêts : Mensuelle

Commission d'engagement : 250 Euros

Commission de gestion : Néant

Commission de mouvement : Néant

Commission de non-utilisation : Néant

Les tirages seront effectués, selon l'heure à laquelle ils auront été demandés, selon la procédure du crédit d'office au crédit du compte du comptable public teneur du compte de la Mairie et du camping.

Les remboursements et les paiements des intérêts et commissions dus seront réalisés par débit d'office dans le cadre de la procédure de paiement sans mandatement préalable, à l'exclusion de tout autre mode de remboursement.

*Adopté à l'unanimité*

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H30.*

*Affiché le 23 novembre 2009*